



# **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

## **BUDGETS PRIMITIFS**

**2018**

**(Budgets Principal et Annexe)**

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b><i>Présentation du syndicat</i></b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b><i>Règlementation</i></b> .....	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b><i>Contexte administratif et financier</i></b> .....	<b>2</b>
<b>4.</b>	<b><i>Budget Principal</i></b> .....	<b>3</b>
<b>4.1 -</b>	<b>Section de fonctionnement</b> .....	<b>3</b>
4.1.1	Recettes de fonctionnement.....	3
4.1.2	Dépenses de fonctionnement .....	4
<b>4.2 -</b>	<b>Section d'investissement</b> .....	<b>5</b>
4.2.1	Recettes d'investissement.....	5
4.2.2	Dépenses d'investissement .....	5
<b>5.</b>	<b><i>Etat de l'endettement annuel</i></b> .....	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b><i>Budget annexe</i></b> .....	<b>6</b>
<b>6.1 -</b>	<b>Section de fonctionnement</b> .....	<b>6</b>
6.1.1	Recettes de fonctionnement.....	7
6.1.2	Dépenses de fonctionnement .....	7
<b>6.2 -</b>	<b>Section d'investissement</b> .....	<b>7</b>
6.2.1	Recettes et dépenses d'investissement .....	8

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif doit être équilibré en dépenses et recettes, dans chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

## 1. Présentation du syndicat

Le syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents est issu de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des 4 anciens syndicats de l'Arques (SIRCA), de la Béthune (SIBVB), de l'Eaulne (SIBEL) et de la Varenne (SIBVV) et d'une extension de périmètre sur la ville de Dieppe, opérée par une modification de statuts en décembre 2017.

Le syndicat travaille dans le cadre des directives européennes cadre sur l'eau (DCE 2000/060/CE) et directive inondation (DI 2007/060/CE).

Ses compétences s'exercent au titre des alinéas 1, 2, 4 (pour partie), 5, 8, 11 et 12 du L211-7 du code de l'environnement, dans le cadre d'une approche préventive et curative des inondations par ruissellements et crues de cours d'eau, de limitation de l'érosion des sols, d'amélioration des habitats biologiques et de qualité des masses d'eaux superficielles et souterraines.



### Gérer le risque Inondation

- Réalisation d'une quarantaine d'ouvrages structurants (digues, prairies inondable)
- Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines mares,...)
- Développement de la culture du risque (repères de crues,...)
- Aide à la gestion de crise (ex. PCS)



### Conserver la biodiversité

- Entretien et gestion des cours d'eau
- Lutte contre les espèces invasives
- Programme de restauration de mares
- Plantations de haies
- Animation pour la mise en place de MAEc
- Conseil des élus pour zéro phyto



### Conseils et expertise

- Apport conseil et expertise auprès des collectivités
- Planification des actions en lien avec les objectifs fixés dans les lois (SDAGE, directives européennes,...)

## Les mesures mises en place par le Syndicat



### Préserver les milieux aquatiques

- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Entretien et gestion des cours d'eau
- Lutte contre les espèces invasives
- Programme de restauration et réhabilitation de mares



### Limiter l'érosion et le ruissellement agricole

- Mise en place d'aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines mares,...)
- Avis sur les retournements de prairies
- Animation pour la mise en place de MAEc



### Conseil dans l'aménagement du territoire

- Avis d'urbanisme (PC, CU, PA,...) : prise en compte du risque inondation et gestion des eaux pluviales
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des projets du territoire (PLU, SCOT, étude BAC,...)



### Animation et sensibilisation

- Sensibilisation grand public et scolaires
- Organisation journées techniques et formation
- Création de supports (plaquettes, guides, ...)

Le parc d'équipement et d'ouvrages de lutte contre les ruissellements, ainsi que les propriétaires foncières sont issus des anciens syndicats. On notera qu'il dispose de :

- 54 ouvrages stockant 230 000 m3
- 7 100 ml de fossé et 3335 ml de haies ou fascines en propriété

## **2. Règlementation**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe, précise :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »*

## **3. Contexte administratif et financier**

Au 01/01/2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) devient une compétence obligatoire des EPCI (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes). Un travail de fond a été engagé avec les intercommunalités dès 2017 pour anticiper la prise et le transfert de compétences et travailler sur les orientations à moyen terme. Pour abonder cette réflexion, une étude d'audit sera menée en parallèle.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) passera sur le XI<sup>ème</sup> programme en 2019. Il pourrait y avoir des changements de taux de subvention, de programmes financés et d'orientations d'actions. Il est possible qu'un délai de mise en place du XI<sup>ème</sup> programme soit constaté début 2019. Cette période transitoire pourrait également impacter la fin de l'année 2018 avec des suppressions de commissions d'aide. L'année 2018 sera une année de bilan du contrat d'animation signé avec l'AESN sur la période 2016-2018.

Lors du conseil syndical du 28 mars 2018, les élus ont débattu des orientations budgétaires préalables à l'élaboration des budgets primitifs 2018.

D'une manière générale, les volumes financiers des budgets 2018 sont très semblables à ceux de 2017.

## 4. Budget Principal

Le budget primitif du budget principal s'équilibre à 1 176 105,39 € en fonctionnement et à 179 558,56 € en investissement.

Il comprend principalement les dépenses générales ainsi que les opérations d'investissement sur des ouvrages et terrain du syndicat. La majeure partie des opérations sont inscrites en budget annexe.

### 4.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante (011)	154 260,00 €	Mise à dispo brigade, location terrain (70)	49,00 €
Charges de personnel (012)	536 240,00 €	Impôts et taxes (73)	- €
Atténuation de produits (014)	- €	Contributions des cmes, subv partenaires (74)	816 500,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	261 623,71 €	Tickets resto, recette bail (75)	8 500,00 €
Indemnités Elus (65)	42 000,00 €	Rembt sur rémunérations du personnel (013)	- €
Charges financières (66)	22 708,00 €	Produits financiers (76)	- €
Charges exceptionnelles (67)	27 694,12 €	Produits exceptionnels (77)	- €
Dépenses imprévues de fonctionnement	75 272,00 €		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 119 797,83 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>825 049,00 €</b>
Virement à la section d'investissement (023)	- €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	- €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	56 307,56 €		
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>56 307,56 €</b>	<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 176 105,39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>825 049,00 €</b>
Résultat reporté ou anticipé		Résultat reporté ou anticipé (002)	351 056,39 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 176 105,39 €</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 176 105,39 €</b>

#### 4.1.1 Recettes de fonctionnement

Les montants des cotisations globales sont identiques à 2017. A noter que, contrairement aux recettes communales, le montant de cotisations du syndicat n'est pas automatiquement ajusté à la révision des bases communales votée en loi de finances (décembre de chaque année) :

**Le montant des cotisations des membres s'élève à 555 000 € (soit 47% du budget)**

Le travail mené avec les élus des EPCI en 2017 et début 2018, a permis de valider, lors de la réunion du 15 mars 2018, que les EPCI remplaceront les communes dans le paiement des cotisations pour l'ensemble des compétences des syndicats. La répartition est la suivante:

	Montant	GEMAPI	HORS GEMAPI
		72%	28%
BRAY EAWY	181 036,00 €	130 345,92 €	50 690,08 €
FALAISES DU TALOU	155 694,00 €	112 099,68 €	43 594,32 €
DIEPPE MARITIME	114 147,00 €	82 185,84 €	31 961,16 €
LONDINIÈRES	46 258,00 €	33 305,76 €	12 952,24 €
TERROIR DE CAUX	25 349,00 €	18 251,28 €	7 097,72 €
4 RIVIERES	20 489,00 €	14 752,08 €	5 736,92 €
INTER CAUX VEXIN	8 316,00 €	5 987,52 €	2 328,48 €
AUMALE BLANGY	3 711,00 €	2 671,92 €	1 039,08 €

Des subventions sur les postes et le fonctionnement sont attendues des financeurs (Département, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région) à hauteur de 261 500 € (soit 22% du budget et 49% des salaires et charges salariales).

#### **4.1.2 Dépenses de fonctionnement**

Les volumes financiers des inscriptions budgétaires 2018 sont très semblables à 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent hors mouvements d'ordre. Rappelons que les mouvements d'ordre sont sans incidence sur la trésorerie du syndicat (ni encaissement, ni décaissement). Ils regroupent principalement les dotations aux amortissements et aux provisions et le virement à la section d'investissement.

Le détail des principales dépenses sont les suivantes (cf tableau au 4.1 pour les montants) :

- Charges de gestion courante (art 011) : Entretien des ouvrages du syndicat, carburant, fournitures d'entretien et de petits équipements, vêtements de travail, fournitures de bureau, loyers, maintenance, etc...
- Charges de personnels (art 012) comprenant également l'assurance risques statutaires, l'aide sociale
- Autres charges de gestion courante (art 65) : couverture du déficit du budget annexe<sup>1</sup>, logiciels, subventions pour lesquelles le syndicat sert de boîtes aux lettres
- Indemnités des Elus (art 65) et cotisations retraite
- Charges financières (art 66) : intérêts des emprunts et frais de la ligne de trésorerie
- Charges exceptionnelles (art 67) : indemnités de piégeage versées aux réseaux de piégeurs (ragondins, rats musqués)
- Dépenses imprévues de fonctionnement (022)

---

<sup>1</sup> Les cotisations des membres sont perçues au budget principal ; cependant, la plupart des travaux sont menés et payés sur le budget annexe. Un virement est nécessaire vers ce budget annexe pour financer la part revenant au syndicat sur les travaux engagés (autofinancement).

## 4.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	893,56 €	Produits des cessions	825,00 €
Apports, dotations et réserves (Participation budget annexe)	- €	Excédent de fonctionnement, FCTVA (10)	33 168,44 €
Subventions d'investissement (Rembt AESN) (13)	- €	Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	23 445,00 €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	75 481,00 €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Frais d'études et logiciels (20)	15 922,00 €	Immobilisations incorporelles	- €
Subventions d'investissement versées	- €	Subventions d'investissement versées	- €
Matériel de bureau et informatique (21)	8 500,00 €	Immobilisations corporelles	- €
Immobilisations mises en concession	- €	Immobilisations mises en concession	- €
Travaux en cours (23)	78 762,00 €	Immobilisations en cours	- €
Repères de crues	- €	Participations et créances	- €
Participations et créances	- €	Autres immobilisations financières	- €
Autres immobilisations financières	- €	Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>179 558,56 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>57 438,44 €</b>
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	- €	Virement de la section de fonctionnement (021)	- €
Opé. Patrimoniales (041)	- €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	56 307,56 €
		Opé. Patrimoniales (041)	- €
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>56 307,56 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>179 558,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 746,00 €</b>
Résultat reporté ou anticipé	- €	Résultat reporté ou anticipé (001)	65 812,56 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>179 558,56 €</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>179 558,56 €</b>

### 4.2.1 Recettes d'investissement

Il est attendu 21 655 € de subvention de l'Etat pour l'achat de 2 véhicules électriques livrés le 17/11/2017, 701 € de subvention du département pour les repères de crues et 1 089 € pour l'étude hydraulique de la RD 149 à St Germain d'Etapes/Torcy le Petit.

### 4.2.2 Dépenses d'investissement

Il n'y a pas d'opérations nouvelles. Il est proposé d'ajouter 1 000 € sur l'opération "repères de crue".

Des reports budgétaires de 2017 couvrent des travaux d'amélioration/réfection des ouvrages du syndicat.

Il n'est pas prévu d'achat de véhicules en 2018 mais quelques achats de matériel informatique sont prévus (renouvellement du parc).

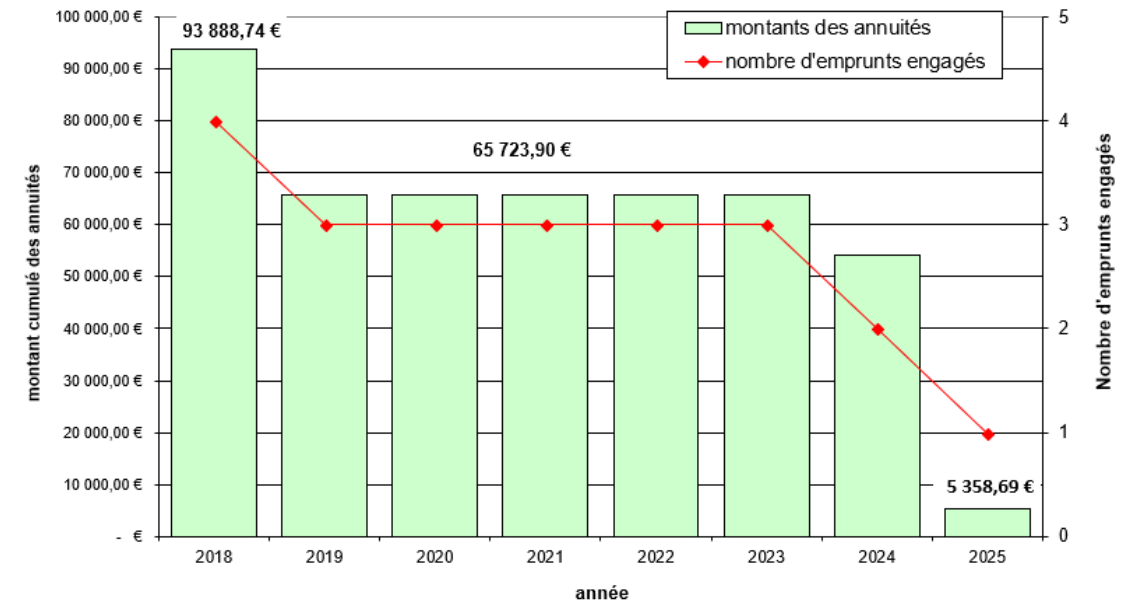
## 5. Etat de l'endettement annuel

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2008 par les anciens ou le nouveau syndicat. Il y a actuellement 4 emprunts distincts contractualisés. Le dernier s'arrêtera en 2025.

En 2018, le montant des emprunts et intérêts d'emprunts s'élève à **93 888,74 € (soit 16,9 % du montant des cotisations)**.

La fin progressive des emprunts redonnera au syndicat un peu de capacité d'autofinancement.

## Emprunts du SMBV Arques



## 6. Budget annexe

Le budget annexe est établi en € HT. Le syndicat récupère la TVA sur ces travaux d'investissement.

Le budget primitif du budget annexe s'équilibre à 266 453,18 € en fonctionnement et 3 074 344,17 € en investissement.

Le budget annexe regroupe la majorité des travaux menés par le syndicat.

### 6.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de gestion courante (011)	24 000,00 €	Redevance (70)	9 800,00 €
Charges de personnel (012)	- €	Impôts et taxes (73)	- €
Atténuation de produits (014)	- €	Contributions des crmes, subv partenaires (74)	- €
Autres charges de gestion courante (65)	640,00 €	Prise en charge déficit budget annexe (75)	256 259,71 €
Charges financières (66)	- €	Rembt sur rémunérations du personnel (013)	- €
Charges exceptionnelles (67)	500,00 €	Produits financiers (76)	- €
Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	Produits exceptionnels (77)	- €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>25 140,00 €</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>266 059,71 €</b>
Virement à la section d'investissement (023)	204 761,84 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	393,47 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections (042)	22 853,43 €		
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>227 615,27 €</b>	<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>393,47 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>252 755,27 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>266 453,18 €</b>
Résultat reporté ou anticipé	13 697,91 €	Résultat reporté ou anticipé (002)	- €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>266 453,18 €</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>266 453,18 €</b>



### 6.1.1 Recettes de fonctionnement

Le SIBEL (ancien syndicat du bassin versant de l'Eaulne) avait mis en place un système d'entretien de cours d'eau via une redevance perçue dans le cadre d'une DIG (déclaration d'intérêt général). Cette DIG s'arrête fin 2018. Des questions se sont posées sur le fait de renouveler ou pas ce système (montant adapté ? cohérence de territoire nécessitant une extension sur tout le territoire, moyens humains et matériels nécessaires, ...). La loi biodiversité (2016) et la mise en œuvre de la GEMAPI (2018) ne permettent pas de maintenir ce système (interdiction de redevance si la taxe GEMAPI est mise en œuvre par les EPCI)

Pour 2018, le montant de la redevance pour l'entretien des cours d'eau est une recette estimée à 9 800 € HT.

Comme précédemment évoqué, un virement du budget principal au budget annexe (de section de fonctionnement à section de fonctionnement) est prévu pour couvrir la participation du syndicat à certains travaux (apurement d'opérations). Ce virement est de 256 223,71 €.

### 6.1.2 Dépenses de fonctionnement

Le détail des principales dépenses sont les suivantes (cf tableau au 6.1 pour les montants) :

- Charges à caractère général (art 011) : Travaux liés à la redevance, panneaux de communication sur travaux, ...
- Autres charges de gestion courantes (art 65): prévision admission en non-valeur (annulation de titres de recettes).

## 6.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les différentes opérations menées par le syndicat, dans le cadre de DIG ou de maîtrise d'œuvre déléguée, pour le compte de tiers, sur des terrains privés.

Les opérations sont réparties en 5 catégories :

- **RCE** : restauration de la continuité écologique ; correspond aux études et travaux de mise en conformité des ouvrages hydrauliques (moulins, vannages, seuils, pont) susceptibles de limiter la franchissabilité piscicole et le transit des sédiments dans les cours d'eau. Classiquement, le syndicat accompagne les propriétaires mais ne met pas d'autofinancement sur ces travaux
- **PPE** : programmes pluriannuels d'entretien rivière ; il s'agit d'études et travaux visant à améliorer et diversifier les habitats des cours, la ripisylve et à limiter les érosions de berges. Ils comprennent des travaux de nettoyage forestiers (devoirs des propriétaires), de poses de clôtures et d'abreuvoirs et de travaux de confortement de berges (talutage, bouturage, plantations, ...). Classiquement, le syndicat intervient financièrement sur ces travaux à hauteur de 10 % sur ses fonds propres (maximum à 20%).
- **PCAHD** : plans communaux d'aménagements d'hydraulique douce ; il s'agit d'études et travaux visant à proposer des aménagements « agricoles » légers (haies, fascines, bandes enherbées, noues, fossés, talus, ...) pour limiter l'érosion des sols et les ruissellements. Classiquement, le syndicat intervient financièrement entre 20 et 40% sur ces travaux sur ses fonds propres.
- **Mares** : il s'agit de travaux menés pour la réhabilitation ou la création de mares. Il y a 2 « classifications » des mares ; les mares reconnues comme présentant prioritairement un intérêt hydraulique (étude, rôle historique) et les mares de communes ou particuliers (agrément, mares avec peu d'intérêt hydraulique). Concernant les mares « hydrauliques », le syndicat participe financièrement à hauteur de 40%. Pour les mares présentant peu d'intérêt hydraulique, il ne participe pas mais accompagne les particuliers et communes et sert de boîte financière pour percevoir les subventions de l'Agence de l'Eau et ou du Département.

- **Autres travaux** : il s'agit principalement de travaux urgents, non catégorisés dans les 4 premières tranches.

71 opérations (études/travaux) étaient inscrites en 2017. 16 sont supprimées en 2018 (soldées) et 9 sont en attente de versement des soldes de subvention pour être clôturées. 46 opérations restent engagées et/ou seront engager en 2018. 9 nouvelles opérations sont proposées à l'inscription 2018.

Opérations nouvelles	Dépenses	Recettes
Etude de MOE du moulin de Bures	45 k€	45 k€
Démantèlement du portique du vannage amont de Bures	3 k€	3 k€
Tranche 10 du PPER de l'Eaulne (une part liée à la redevance)	70 k€	56 k€
Tranche 5 du PPER de la Varenne	30 k€	27 k€
Tranche 13 du PPER de la Béthune	60 k€	54 k€
Travaux au moulin Nicolle	173 k€	173 k€
Projet de plantations "restauration du bocage normand"	60 k€	50 k€
Moe seuil de la ferme à Rosay : étude de faisabilité en cours, Moe à engager en mai/juin	26 k€	26 k€
Travaux vannage de St Saëns : en attente de l'évaluation du projet suite aux remarques de l'AFB	?	?

### 6.2.1 Recettes et dépenses d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	- €	Produits des cessions	- €
Reversement excédent au budget principal (1068)	- €	Excédent de fonctionnement (10)	- €
Subventions d'investissement	- €	Subv d'inv. Région, CG, AESN, FEDER (13)	- €
Remboursement d'emprunts et dettes (16)	- €	Emprunts et dettes assimilées	- €
Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	19 904,00 €	Op pr compte de tiers : Autres travaux (Tx urgents)	- €
Op pr compte de tiers : Mares	142 140,00 €	Op pr compte de tiers : Mares	130 000,00 €
Op pr compte de tiers : PCAHD	243 576,00 €	Op pr compte de tiers : PCAHD	146 951,00 €
Op pr compte de tiers : PPE	450 711,00 €	Op pr compte de tiers : PPE	352 082,00 €
Op pr compte de tiers : RCE	1 831 184,00 €	Op pr compte de tiers : RCE	2 137 536,00 €
Autres immobilisations financières	- €	Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €
Provisions pour dépréciation des immobilisations	- €		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 687 515,00 €</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 766 569,00 €</b>
Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	393,47 €	Virement de la section de fonctionnement (021)	204 761,84 €
Opé. Patrimoniales (041)	80 159,90 €	Opé. d'ordre de transfert entre sections (040)	22 853,43 €
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>80 553,37 €</b>	Opé. Patrimoniales (041)	80 159,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 768 068,37 €</b>	<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>307 775,17 €</b>
Résultat reporté ou anticipé (001)	306 275,80 €	<b>TOTAL</b>	<b>3 074 344,17 €</b>
		Résultat reporté ou anticipé (001)	- €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 074 344,17 €</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 074 344,17 €</b>